

Fiche pratique **Le paiement en ligne**

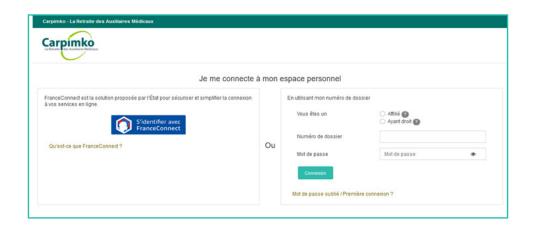


Le service « Payer en ligne » vous permet d'effectuer en toute sécurité un ordre de prélèvement en ligne (mandat SEPA ponctuel) du montant de votre choix.

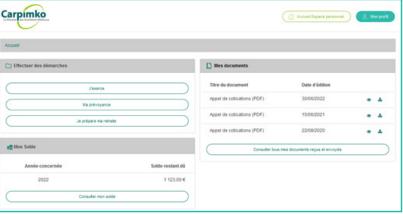
Votre solde de cotisations dû sera, après paiement, actualisé sous 72h à compter de la date de paiement (hors week-end et jours fériés).

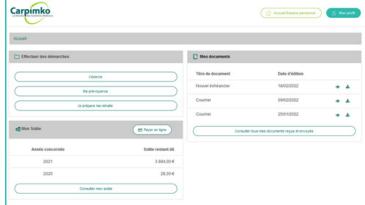


1. Connectez-vous à votre Espace Personnel



2. Sur la page d'accueil, vous avez un premier aperçu de votre situation







? [

Que puis-je trouver sur la page « Mon solde » ?

Sur la page « Mon solde », votre solde restant dû de cotisations s'affiche.

Vous pouvez y retrouver la situation de l'année en cours et les soldes de cotisations des années antérieures restant dues.

Ce solde n'affiche pas les années concernées par une procédure contentieuse (exemples : huissiers, procédures collectives etc.) ou par un rachat de trimestre.

Exemples:

Exemple d'un affilié dont les cotisations dues concernent uniquement l'appel de cotisations 2022



Exemple d'un affilié dont les cotisations dues concernent l'appel de cotisations 2022 ainsi que des dettes de cotisations non soldées





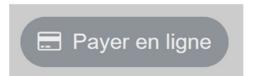


En cas de prélèvement automatique :

Le service « Payer en ligne » ne vous est pas accessible pour les années concernées par le prélèvement automatique.

Sans prélèvement automatique :

Les années non concernées par un prélèvement automatique peuvent être réglées via « Payer en ligne ».



Toutes vos cotisations sont en prélèvement automatique ou réglées car le bouton est grisé



Une ou plusieurs cotisations dues sont hors prélèvement automatique



Vous pouvez régler en ligne toutes les années affichées sur « Mon solde » et pour lesquelles aucun prélèvement automatique n'a été mis en place.

Comment régler ses cotisations avec le service « Payer en ligne » en 3 étapes ?

1. Après connexion, cliquez sur « Payer en ligne » :

a. Vous arrivez une page équivalente à celle-ci :



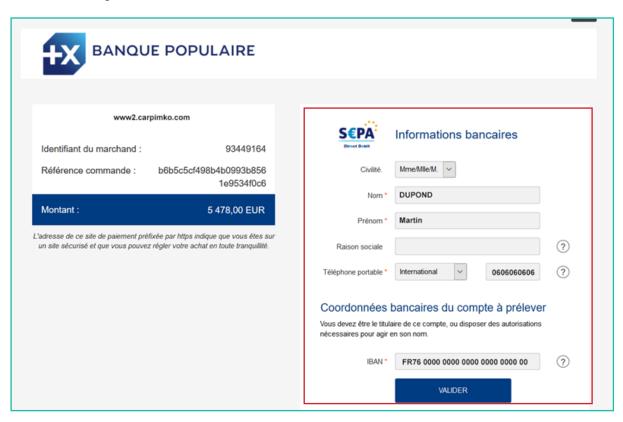
- b. Renseignez les montants à prélever dans les cases correspondantes*
- c. Puis cliquez sur « Payer »
- *Des années que vous souhaitez solder



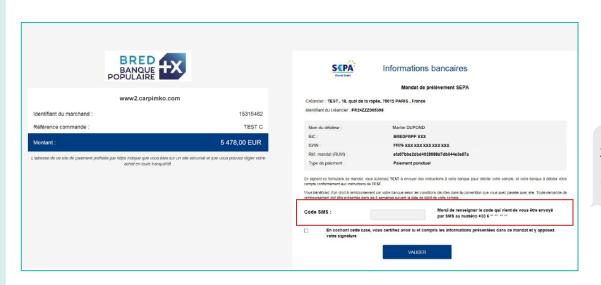
2. Vous êtes alors redirigé(e) vers le site de la BRED (Banque Populaire) afin d'authentifier votre paiement

La solution proposée est un mandat SEPA ponctuel, valable uniquement pour les montants et années renseignées précédemment sur la page « Payer en ligne ».

a. Renseignez alors vos coordonnées et votre IBAN.



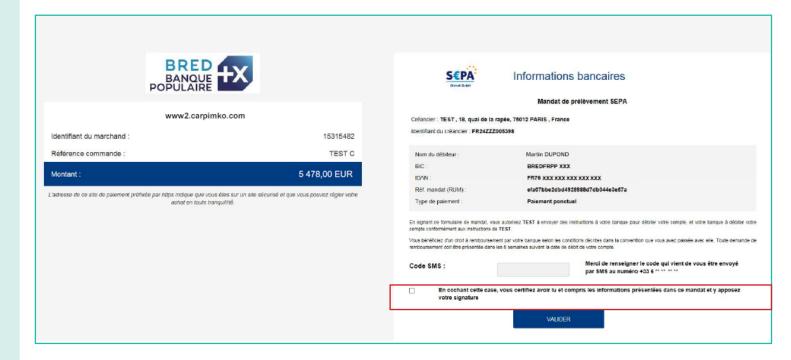
b. Un code par SMS vous est alors envoyé afin de sécuriser votre paiement. Renseignez-le dans la case correspondante



Merci de saisir le code SMS XXXXXX pour autoriser Caisse Retraite Prévoyance à prélever votre compte bancaire.



c. Cochez la case « En cochant cette case, vous certifiez avoir lu et compris les informations présentées dans ce mandat et y apposez votre signature »



d. Cliquez sur « Valider »



3. Un reçu s'affiche alors :





Si le paiement est accepté, vous obtenez la référence de la transaction et un numéro d'autorisation. Un lien vous permet de revenir sur votre Espace Personnel.

Votre solde de cotisations dû sera actualisé sous 72h à compter de la date de paiement (hors weekend et jours fériés). La page « Mon solde » sera mise à jour 72h maximum après votre paiement. Votre paiement ne doit pas être renouvelé pendant ce délai.

Pour vous assurer que votre paiement a bien été pris en compte, un message vous informant du délai de prise en compte s'affichera sur les pages « Mon solde » et « Payer en ligne ».

Paiement enregistré avec succès

Vous avez effectué un ou plusieurs règlements en ligne récemment.

Votre solde de cotisations dû sera actualisé sous 72h à compter de la date de paiement (hors weekend et jours fériés).



En cas de paiement annulé



Si vous n'êtes pas allé(e) jusqu'au bout de la procédure ou que le paiement a échoué, aucun reçu ne s'affiche. Aucun montant ne sera prélevé sur votre compte. Le message ci-dessous s'affiche. **Vous restez redevable de ces cotisations. Vous pouvez renouveler votre paiement.**

Paiement annulé

- Pour retourner sur la page "Payer en ligne", cliquez ici : Payer en ligne
- Pour retourner sur la page "Mon solde", cliquez ici : Mon solde